



HAUTEVILLE INFO

Bulletin municipal d'informations

ÉTÉ 2020

Adresse du site internet officiel de la commune www.hauteville-les-dijon.fr

Chères Hautevilloises, chers Hautevillois,

Trois mois après les élections municipales de mi-mars 2020 au cours desquelles vous nous avez élus, le nouveau Conseil Municipal peut enfin se réunir.

Durant ce printemps, nous avons géré les affaires courantes mais surtout été au plus proche de la question du COVID 19 à notre niveau :

- Suivi des personnes âgées et/ou à risque
- Relation hebdomadaire avec les Opalines, l'Ehpad d'Hauteville, qui n'a connu aucun cas de COVID 19
- Question de l'école et sa reprise progressive
- Commande de masques, par la commune et également par la Métropole, et leur distribution individuelle à votre porte par les nouveaux élus

Un grand merci à toutes les bénévoles appelées « cousettes » qui n'ont pas compté leur temps pour coudre des masques pour les adultes mais également aux personnes ayant cousu des masques pour les enfants de l'école.

Comme vous pourrez le lire dans ce bulletin, le budget a été voté en juin pour 2020 ! Budget raisonnable mais qui permettra de maintenir les services scolaires et périscolaires, l'accompagnement aux associations au même niveau que l'année dernière mais également des investissements : voirie, terrain de sport, changement de camion, etc....et ce, sans augmentation des taux d'imposition cette année.

Malheureusement, la vie associative, culturelle et sportive du 1^{er} semestre a été fortement diminuée mais reprend progressivement.

Nous espérons réunir prochainement les commissions pour reprendre un travail plus actif car nous aurons sans doute beaucoup à faire.

Alors n'hésitez pas à suivre le site de la commune ainsi que l'application « PanneauPocket ».

Informations pratiques : Site : www.hauteville-les-dijon.fr

Mairie : Téléphone : 03 80 58 07 08 - Courriel : mairie-hauteville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 10 h à 12 h - Lundi et jeudi de 17 h 30 à 19 h

Permanence des élus : Lundi de 17 h 30 à 19 h

Bibliothèque municipale : Mercredi de 14 h à 18 h - vendredi de 16 h 30 à 19 h - samedi de 9 h à 12 h

DIVIA : N° 03 80 11 29 29 (de 7 h à 20 h du lundi au samedi) - www.divia.fr - Pompiers : 18 - Samu : 15 - Gendarmerie

Messigny : 03 80 44 90 31 ou 17 - Cabinet Médical d'Hauteville : Dr Poulingue 03 80 65 75 96 et Dr Angelot 03 80 65 99 45

Hôpital enfants : 03 80 29 30 31

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 A 19 HEURES

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, la séance est faite à huis clos

ELECTION DU MAIRE

Ont obtenu : – M. Jacques de LOISY ; **14 voix** (quatorze voix)

- **M. Jacques de LOISY**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) maire.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Ont obtenu :

– Liste conduite par Madame Evelyne GHIRARDI, **15 voix** (quinze voix)

La liste conduite par Madame Evelyne GHIRARDI ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- **Madame Evelyne GHIRARDI,**
- **Monsieur Bertrand FRANET,**
- **Madame Corinne LE DISSEZ-ROGON**
- **Monsieur Thierry LE BAIL**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JUIN 2020 A 20 HEURES

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, la séance est faite à huis clos

L'an **deux mil dix-vingt**, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Dominique FAIVRE ; M. Noël BERNARD ; Mme Mélanie REVERDY ; M. Jean-Louis CUINET ; Mme Catherine ROBITAILLIE ; M. Claude-Romain FARYS ; Mme Danijela DELORME ; M. Geoffrey LAMIA

Secrétaire de séance : Mme Nadeige LHOMME est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 15/06/2020

Date d'affichage : 15/06/2020

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 25 mai 2020. Il a pris les délibérations suivantes :

Approbation du compte administratif 2019 – Budget Annexe HÔTEL RESTAURANT « LA MUSARDE »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Evelyne GHIRARDI, **par 14 voix pour**, approuve le compte administratif 2019 de l'hôtel, le Maire ne participant pas au vote. Résultats de clôture : Fonctionnement + 40 914.47 € ; investissement 0 €

Approbation du compte de gestion 2019 – Budget Annexe HÔTEL RESTAURANT « LA MUSARDE »

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 de l'hôtel dressé par le trésorier municipal.

Affectation des résultats 2019 – Budget Annexe HÔTEL RESTAURANT « LA MUSARDE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, DECIDE d'affecter les résultats 2019 de la façon suivante au budget 2020 :

001 – Déficit d'investissement reporté	0 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	+ 40 914.47 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €

Budget HÔTEL – Année 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOpte le budget primitif de l'hôtel pour l'année 2020 présenté par le Maire, avec reprises des résultats de l'année 2020 : Section de fonctionnement pour un montant de **61 615.47 €** en recettes et en dépenses. Section d'investissement pour un montant de **15 000,00 €** en recettes et en dépenses

Reversement de l'excédent de l'hôtel au budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** de verser une partie de l'excédent du budget de l'hôtel en recettes au budget principal de la commune ; soit 15 000 €.

Approbation du compte administratif 2019 – COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Evelyne GHIRARDI, **par 14 voix pour**, approuve le compte administratif de la commune, le Maire ne participant pas au vote : Résultats de clôture – Fonctionnement : + 758 191 91 € ; Investissement : - 38 434.73 €

Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion de la commune dressé par le trésorier municipal.

Affectation des résultats 2019 – COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante au budget de l'exercice 2020 :

01 - déficit d'investissement reporté	- 38 434.73 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	655 949.82 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	102 242.09 €

Vote des taux des taxes pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, FIXE ainsi qu'il suit les taux des taxes pour 2020 : Foncier bâti : 11.18 € et Foncier non bâti : 37.90 %. Le produit fiscal attendu est de 204 236 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** de verser les subventions suivantes aux associations pour l'année 2020 : ASLH section Cyclisme ; Cadoles et Meurgers ; Chorale Hautevoix ; Chasse ; Villa Alta Jumelage : 650 €. Tennis des Bois d'Hauteville : 650 € + 300 € (pour la location de terrains couverts). Club de Judo CSFD ; FNACA d'Ahuy et FC DAIX : 200 €. Soit un total de 4 800 €

Budget COMMUNE – Année 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, ADOPTE le budget primitif de la COMMUNE pour l'année 2020 présenté par le Maire, avec reprises des résultats de l'année 2020 :

- Section de fonctionnement : pour un montant de **1 311 660.54 €** en recettes et de **689 871.86 €** en dépenses
- Section d'investissement : pour un montant de **247 707.58 €** en recettes et en dépenses

Les principaux investissements concernent l'aménagement de l'espace sportif, l'acquisition d'un camion pour le service technique.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX

Conformément à l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi 2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du Maire est, de droit sans débat, fixée au maximum, soit 51.6 %.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, DECIDE de fixer les indemnités des élus locaux à un taux inférieur au taux maximum, soit :

- Maire : **24 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Adjoint : **7,5 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseillers municipaux délégués : **2 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Il est rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, de tout ou partie, et pour la durée du mandat d'attributions normalement exercées par le Conseil Municipal. L'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dresse la liste des matières qui peuvent ainsi être déléguées.

Par ailleurs, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des actes accomplis dans le cadre d'une délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au maire certaines attributions, en précisant si besoin, les limites qu'il y apporte.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A l'unanimité, sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Claude-Romain FARYS ; M. Geoffrey LAMIA

Membres suppléants : M. Thierry LE BAIL ; M. Bertrand FRANET ; Mme Nadeige LHOMME

DESIGNATION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer des commissions communales dont la liste suit, et désigne pour chaque commission les membres suivants :

Agriculture – Forêt : Bertrand FRANET, Jacques de LOISY, Alain SILVESTRE

Animation – Information – Communication – Culture : Thierry le BAIL, Nadeige LHOMME, Corinne LE DISSEZ-ROGNON

Finances : Evelyne GHIRARDI, Catherine ROBITAILLIE

Intercommunalité – Urbanisme – Déplacement : Jacques de LOISY, Mélanie REVERDY, Bertrand FRANET, Evelyne GHIRARDI, Thierry LE BAIL, Jean-Louis CUINET, Nadeige LHOMME, Catherine ROBITAILLIE, Danijela DELORME

Jeunesse – école – centré aéré – sport : Corinne LE DISSEZ-ROGNON, Danijela DELORME, Dominique FAIVRE, Catherine ROBITAILLIE, Noël BERNARD, Thierry LE BAIL

Travaux : Bertrand FRANET, Geoffrey LAMIA, Thierry LE BAIL, Claude-Romain FARYS

Changement climatique et transition énergétique : Jacques de LOISY, Bertrand FRANET, Mélanie REVERDY, Jean-Louis CUINET, Evelyne GHIRARDI, Alain SILVESTRE

DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNNE un délégué pour le représenter au comité national d'action sociale : Mme Evelyne GHIRARDI

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEFENSE PROTECTION ET RESTAURATION DU SITE DU VAL SUZON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires appelés à siéger au sein du syndicat de défense protection et de restauration du site du Val-Suzon. :

Alain SILVESTRE et Jean-Louis CUINET

DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 8 membres. Soit 4 membres élus et 4 membres nommés par le Maire. Sont élus membres élus, à l'unanimité : Nadeige LHOMME, Dominique FAIVRE, Danijela DELORME, Catherine ROBITAILLIE.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNNE Mme Nadeige LHOMME, correspondant défense.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VU l'article 1650 du Code général des impôts ; CONSIDERANT qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ; CONSIDERANT que cette liste doit comporter au moins 24 noms ; DRESSE la liste de présentation figurant ci-dessous :

Titulaires : Bertrand FRANET, Bernard POINSSOT, DESREUMAUX Jeanine, BODIN Michel, PITARD Caroline, CUINET Jean-Louis, ROUX Bernard, PETITJEAN Pierre, SEGUIN Louissette, CHARTON Danielle, EHRHARDT Marc, BORDET Régis

Suppléants : Judit ROBERT, Nelly MANGIN, Alain BONNOT, Claude-Romain FARYS, Vincent DESREUMAUX, Sylvain PEPIN, Vincent REGIS, Jean-Pierre LAMIA, Jacques de LOISY, Bernard FRANET, Eric JAGER-SEBILLOTTE, Jacky PERONNET

La liste définitive comportant 6 titulaires et 6 suppléants sera arrêtée par les services fiscaux

RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** de reconduire les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire à compter du **1^{er} septembre 2020** de la façon suivante :

Restauration scolaire : Elèves : 4.50 € et autres rationnaires : 7 €

Garderie périscolaire :

La garderie accueille les enfants les jours suivants : lundi – mardi – jeudi et vendredi de 7H15 à 8H40 et de 16H30 à 19H15. Tarif unique de 2 € par garderie du matin et du soir

CENTRE DE LOISIRS – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité, CONFIRME** sa décision d'organiser, sous réserve d'un nombre d'inscriptions minimum de 10 enfants de la commune en moyenne, des centres de loisirs pendant les vacances scolaires.

Périodes de fonctionnement du centre de loisirs :

TOUSSAINT : Du 19 au 23 octobre 2020 (5 jours) ; FEVRIER : Du 8 au 12 février 2021 (5 jours) ; AVRIL : Du 12 au 16 avril 2021 (5 jours) ; JUILLET : Du 6 au 30 juillet 2021 (18 jours) et AOUT : Du 22 au 27 août 2021 (5 jours). Tarifs et horaires inchangés

DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME OU LE MAIRE EST INTERESSE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 14 voix pour, DESIGNE** Madame Evelyne GHIRARDI pour statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par Monsieur le Maire soit en son nom personnel, soit comme mandataire au cours de son mandat.

VIE DU VILLAGE :

RAPPEL de quelques règles à respecter :

HORAIRES DE BRICOLAGE & JARDINAGE



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses.... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Travaux rue de Messigny :



Des travaux d'enfouissement des réseaux, puis la réfection de la voirie vont se réaliser dans la partie étendue du carrefour rue de Messigny, rue de la Paise jusqu'au début du carrefour rue de Messigny et Grande Rue

- **1^{ère} phase de travaux** : A partir du 15 juillet, enfouissement des réseaux (Télécom, Enedis et éclairage public)

- **2^{ème} phase de travaux** : au cours du deuxième semestre : réfection de la voirie

Pendant toute la durée des travaux, les bus seront déviés par la rue Traversière, puis la rue des Vergers avant de rejoindre l'itinéraire normal rue de la Paise. Cette déviation n'entraînera pas de perte d'arrêts.

Commémoration du 14 juillet :

Cérémonie à 11 heures au monument aux Morts en respectant les gestes barrières et sous réserve des conditions sanitaires.

Ouverture du secrétariat du 6 juillet au 25 septembre 2020 :

Du 6 juillet au 31 août le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et lundi de 17 h 30 à 19 h. Du 7 au 25 septembre, le secrétariat sera ouvert les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 12 h et le lundi de 17 h 30 à 19 h.

Vos démarches à portée de clic :



Pour vos démarches (carte d'identité, passeport, permis de conduire, certificat d'immatriculation, demande d'acte d'état civil, inscription sur la liste électorale ...) **le seul site officiel est :**

www.service-public.fr

Pour une carte d'identité ou un passeport, il faut vous rendre dans une mairie équipée d'une borne biométrique (Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Talant).

Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.

Médiathèque :



Pendant les vacances d'été, la médiathèque sera fermée du mercredi 5 août au samedi 29 août 2020.

Réouverture le mercredi 2 septembre.

N'hésitez pas à venir faire « le plein de livres » pour vos vacances !

Très bel été à tous.

Annonce

Lycéen de formation scientifique, donne cours de remise à niveau de français, mathématiques, physique/chimie et SVT pour vos enfants de primaire et collège (du CP à la 3ème).

Je vous propose également de garder vos enfants en journée mais aussi le soir (et leur proposer des activités ludiques et sportives!) durant toutes les vacances scolaires. Tel : 07 82 72 59 96

ASSOCIATIONS :

Ensemble Vocal Hautevoix



Hautevoix a repris ses répétitions. Après 3 mois d'arrêt pour raison sanitaire, l'ensemble vocal d'Hauteville-lès-Dijon s'est remis au travail et devrait continuer tout l'été. La salle des fêtes n'étant pas disponible pour le moment, les répétitions ont lieu tous les mardis soirs, de 20h30 à 22h30, dans l'église de la commune, avec les distances nécessaires. Le programme est basé sur des oeuvres commencées en début de saison, de compositeurs

nordiques. Dès septembre, les choristes se lanceront dans un nouveau répertoire autour de Vivaldi. Hautevoix compte 35 choristes, répartis en 4 pupitres et dirigé par Fabien Garcia. L'ensemble vocal recrute. Pour ceux qui seraient intéressés, venez nous écouter lors d'une répétition.

Cadoles et Meugers



La municipalité a reporté au **samedi 19 septembre** la fête annuelle communale, l'organisation étant confiée à notre association. Aussi, nous invitons les hautevillois à réserver cette date : au programme de la fête de 10h à 18h au fort : artisanat et patrimoine (plus de 20 stands), jeux, animations, restauration le midi, buvette, visites guidées du fort, club de voitures anciennes CVEC et ouverture de notre surprenant musée de la vie paysanne autrefois.

Tennis des bois d'Hauteville



Depuis le 11 mai nous avons repris notre activité tennistique - cours collectif (2 par terrains) - tennis loisir (2 par terrain) et depuis le 3 juin nous assurons tous les cours collectifs adultes et jeunes.

Nos jeunes étaient inscrits au championnat départemental de Côte-d'Or dans la catégorie 13 ans, ils n'ont pu disputer qu'une seule rencontre début mars.

Nous poursuivons notre école de tennis jusqu'au 5 juillet 2020 et nous offrons aux enfants un stage de tennis du 6 au 10 juillet en

compensation des cours non assurés pendant le confinement lié au COVID 19.

Nous assurerons aussi un stage de tennis pour jeunes du 24 au 28 août 2020 ouvert à tous les enfants de Hauteville et environ. Coût : 40 € la semaine (1h30 de cours par jour) si 3 enfants et plus et 45€ si 2 enfants. Pour les adultes hautevillois et voisins, je propose une initiation de 8 h de cours du 17 août au 27 août 2020 pour 30 € si 3 personnes minimum. Horaires à convenir avec les participants. Je propose aussi une remise à niveau de 6 h pour 25 € si 3 personnes pour la même période.

Si vous souhaitez jouer n'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire au club : cotisations été : 40 € pour les adultes et 20 € pour les jeunes jusqu'à 18 ans et obtenir la clé des courts pour 10 €. Mail : jouin.philippe@bbox.fr. et Laure MORIZOT mail : lpmorizot@gmail.com

Cette année nous ferons un barbecue du tennis le 30 août 2020 en même temps que les demi-finales de notre tournoi jeunes qui débutera le 28 août 2020 et se terminera le 31 août 2020.

La reprise de l'école de tennis se fera le 8 septembre avec une journée de portes ouvertes pour accueillir les nouveaux jeunes. Les inscriptions se feront dans la semaine du 1er au 6 septembre 2020. Une information plus précise sera fournie fin août.



Villa Alta Jumelage

Le Comité de Jumelage « **Villa Alta jumelage** » à la suite de la tenue de son bureau vous informe que, devant l'incertitude de la situation actuelle, il n'accueillera pas comme prévu en octobre ses amis espagnols d'Altura. Il s'agissait pourtant d'un évènement majeur dans la vie de VAJ mais les membres du bureau ont préféré reporter cet évènement à l'année prochaine. Le 4^{ème} vide-grenier du 27 septembre est également annulé pour les mêmes raisons ; mais toutefois RETENEZ toujours cette date du 27 septembre car nous envisageons une journée conviviale si les conditions sanitaires sont favorables à cette date. Nous sommes certains

que vous comprendrez qu'il était sage de reporter ces évènements.

Bel été à vous toutes et tous et notez bien le dimanche 27 septembre 2020 !

N'oubliez pas, pour nous contacter, nous suivre : vaj.hauteville@gmail.com et sur notre blog <http://jumelagevaj.unblog.fr>





STAGE DECOUVERTE DE LA MARCHE NORDIQUE



L'ASLH envisage de repropose le stage de marche nordique qui a dû être annulé à cause du coronavirus.

Toujours destiné aux hautevillois qui ne pratiquent pas cette activité déjà existante, le stage se ferait dans les conditions suivantes :

- 5 séances le mercredi de 18h30 à 20 h
- 1ère séance le mercredi 9 septembre 2020, les autres les 23 et 30 septembre, 7 et 14 octobre
- coût : 25 €, adhésion à l'ASLH : 10 €
- lieu : les chemins de Hauteville
- encadrement Anne François animatrice sportive
- nombre de stagiaires maximum : 15 (si autorisé)

- contact : Philippe JOUIN 06 31 14 29 69
- date limite d'inscription : le 31 juillet 2020

STAGE DECOUVERTE DU Q-GONG



Du chinois « qi » qui signifie « énergie » et « gong » qui veut dire « le travail », le Qi Gong est le travail de l'énergie via le corps. Cette pratique fait appel à une grande diversité de mouvements qui s'enchainent généralement très lentement, de postures immobiles, d'étirements, d'exercices respiratoires, de visualisation, et de méditation. Le Qi Gong est excellent pour améliorer sa souplesse, développer son équilibre, se détendre et combattre le stress.

Avant de proposer cette nouvelle activité au long de l'année, l'ASLH vous invite à un stage découverte dans les conditions suivantes :

- 5 séances le jeudi de 18h30 à 19h30 (attention horaire modifié)
- 1ère séance le jeudi 17 septembre 2020
- coût : 25 €, adhésion à l'ASLH : 10 €
- lieu : en plein air dans le square de la rue traversière
- encadrement par une animatrice qualifiée Emilie Gourand
- places limitées
- contact : Chantal MAZOYER 06 52 83 40 33
- date limite d'inscription : le 31 juillet 2020

Si vous souhaitez participer aux travaux des commissions communales, inscrivez-vous.

BULLETIN D'INSCRIPTION : COMMISSIONS COMMUNALES

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse mail :

Souhaite participer aux commissions suivantes :

Liste des commissions :

- | | |
|--|--------------------------|
| Agriculture – forêt | <input type="checkbox"/> |
| Animation – Information – communication – culture | <input type="checkbox"/> |
| Finances | <input type="checkbox"/> |
| Intercommunalité – Urbanisme – Déplacement | <input type="checkbox"/> |
| Jeunesse – école – centre aéré – sport | <input type="checkbox"/> |
| Travaux | <input type="checkbox"/> |
| Changement climatique et transition énergétique | <input type="checkbox"/> |

Si vous souhaitez participer aux travaux des commissions communales, inscrivez-vous.

BULLETIN D'INSCRIPTION : COMMISSIONS COMMUNALES

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse mail :

Souhaite participer aux commissions suivantes :

Liste des commissions :

- | | |
|--|--------------------------|
| Agriculture – forêt | <input type="checkbox"/> |
| Animation – Information – communication – culture | <input type="checkbox"/> |
| Finances | <input type="checkbox"/> |
| Intercommunalité – Urbanisme – Déplacement | <input type="checkbox"/> |
| Jeunesse – école – centre aéré – sport | <input type="checkbox"/> |
| Travaux | <input type="checkbox"/> |
| Changement climatique et transition énergétique | <input type="checkbox"/> |

- Les parents d'élèves
- Les enseignantes
- L'équipe municipale
- Les agents du périscolaire
- Les enfants



Bérénice
 Evelyne
 Severine
 Hanna
 Emaelys
 Emy
 Gabin
 Chloé
 OSCAR
 Helea
 Ninon
 Alec
 Aline
 Eloise
 Lou
 Inès
 Julia
 Helea
 Bérénice
 Eloan
 Paul
 Aletheia
 Sacha
 Elena
 Celine
 Isabelle
 Veronique
 Sophie
 Kim
 Anne
 Laure
 Nathalie
 Mahe
 Eden
 Alessio
 Noélie
 Alessio
 Eva
 Hinaya
 Margaux
 Diane
 Nina
 Nati
 Romeo
 Camille
 Gabriel
 Nati
 Nina
 Adam
 Justine



